

Michel Welter était très attaché à notre idiome. Nous n'avons pu vérifier l'assertion de notre ami Siggy que le «docteur rouge» avait fourni à l'organe de «Hémecht» des traductions en luxembourgeois des Psaumes^{12bis}), mais nous savons qu'avec G.M. Spoo il était un membre fervent de ladite société jusqu'au moment où les deux amis se désolidarisèrent de la Commission de l'orthographe luxembourgeoise dont Spoo avait fait partie.

Avec beaucoup de logique – et tout en regrettant que l'auteur du «Rénert», dont ils s'étaient faits les ardents propagateurs, avait fait bande à part – Welter et Spoo défendirent l'orthographe de Dicks et combattirent l'idée d'en introduire une nouvelle. N'eût été la carence des pouvoirs publics, on se serait prononcé officiellement et à temps pour une seule orthographe (celle de Dicks, remaniée et perfectionnée), ce qui aurait facilité l'adoption de l'orthographe N. Welter-R. Engelmann et empêché l'abracadabrante orthographe du 5. 6. 1946.

Au cours de la discussion de la Loi scolaire qui, sur proposition de Spoo introduisit la langue luxembourgeoise dans le programme d'études, Spoo et Welter rompirent une lance en faveur de l'orthographe de Dicks, et le docteur Welter alla même à demander qu'on défendit à tout auteur d'inventer une nouvelle orthographe.

Le parti catholique en général et son chef Emile Prum en particulier montrèrent d'abord peu d'enthousiasme pour l'introduction de notre idiome dans un programme surchargé. Les réticences ne furent abandonnées que lorsqu'on se rendit compte qu'au fond il ne s'agissait que d'apprendre aux enfants quelques poésies en luxembourgeois.

Lorsque G. M. Spoo, écoeuré de la tournure de la discussion, eut préféré se plonger dans un mutisme complet, il revint à Michel Welter le mérite de convertir les derniers hésitants:

«Wir haben in unserer Schule Dutzende von Büchern, und unsere Kinder lernen kein einziges gründlich kennen. Wir müssen daher vor allem an eine Vereinfachung denken. Dann findet sich auch etwas Platz für die Auszüge aus luxemburgischen Dichtern und das schon im ersten Schuljahr. Die kleinen Kinder von 6 Jahren haben ein richtiges Vergnügen an dem Lernen von luxemburgischen Versen und Liedern. Die verstehen sie. Deutsche Gedichte verstehen sie nicht, denn das Deutsche ist ihnen eine fremde Sprache. Daher muss die Einführung der luxemburgischen Mundart in unsern Primaerschulen als bedeutsame Besserung begrüsst werden.» (2ter)

Mais pour ce qui concerne la Loi scolaire considérée en bloc le chef socialiste doit avouer que lui et ses amis se sont demandés si «en présence du caractère religieux de l'école», ils devaient voter la loi. Ils s'y décidèrent pourtant pour ces deux motifs: «D'abord cette question d'enseignement religieux est pour nous une question absolument accessoire. C'est aux parents à faire donner l'instruction religieuse à la maison d'exercer les vertus chrétiennes au foyer . . . et non pas à l'école ou on a autre chose